

nistre de l'Intérieur et des Affaires étrangères, en exécution de l'article 4 de la loi du 31 juillet et de l'arrêté royal du 7 août 1854, et indiquant le prix moyen du Froment et du Seigle pendant la deuxième semaine du mois de mai 1858. (Bull. offic., n^o XIX.)

Nota. D'après la loi précitée les droits d'entrée sont fixés comme suit :

Pour le Froment, fr. 57-50 les 1,000 kil.

Pour le Seigle, fr. 21-50 idem.

MARCHÉS RÉGULATEURS.	FROMENT.		SEIGLE.	
	Quant. vend.	Prix moyen. Fr. c.	Quant. vend.	Prix moyen. Fr. c.
Arlon,	440	17 48	15	14 25
Anvers,	83	19 28	280	11 40
Bruges,	392	18 67	60	11 45
Bruxelles,	1,980	19 35	222	12 05
Gand,	1,100	19 85	220	11 81
Hasselt,	290	17 50	1,318	12 00
Liège,	1	16 88	1	12 59
Louvain,	2,849	18 92	562	11 62
Namur,	719	18 64	320	11 32
Mons,	1,580	20 46	690	10 88
Totaux . . .	9,454		5,689	
Prix moyen	19 25	11 62

184. — 24 MAI 1858. — Loi autorisant divers transferts aux budgets de la guerre des exercices 1857 et 1858 et un crédit supplémentaire au budget de 1858 au moyen de transferts des budgets de 1856 et 1857. (Bull. offic., n^o XX.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les sommes ci-après indiquées, montant ensemble à cent vingt-huit mille francs, et qui sont restées disponibles au budget des dépenses de la guerre pour l'exercice 1857, savoir :

Sur le CHAP. I :

Art. 3. — Frais de route et de séjour, fr. 6,900

Sur le CHAP. II, sect. 1^{re}. — Solde des états-majors.

Art. 1^{er}. — État-major général, fr. 54,000
 2. — Indemnités de représentation, 5,100
 3. — État-major des places, 9,000
 5. — État-major de l'artillerie, 14,000
 6. — État-major du génie, 31,800

SECT. II. — Solde des troupes.

Art. 2. — Cavalerie. 10,000

Total, fr. 128,000

Sont transférées au budget susmentionné ainsi qu'il suit, savoir :

Au CHAP. II, sect. III :

Art. 4. — Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux, 22,500
 6. — Masse de casernement des chevaux, 12,500
 8. — Frais de route des officiers, 39,000
 9. — Transports généraux, 16,000

A reporter, fr. 90,000

sion spéciale des finances le 11 mai. — *Monit.* des 12 et 13. — Adoption le même jour.

Rapport au sénat par M. le baron de Baré de Comogne, le 17 mai. — *Monit.* du 18. — Adoption le 18 à l'unanimité des membres présents. — *Monit.* du 19.

(1) Présentation à la chambre des représentants. — Projet de loi. — *Monit.* du 9 mai 1858. — Rapport

par M. Desmazières, le 4 mai. — *Monit.* du 8, Supplément. — Discussion le 12 mai. — Adoption par 69 voix contre 2. — *Mon.* du 13.

Rapport au sénat par M. Dumon-Dumortier le 19 mai. — *Mon.* du 20. — Adoption sans discussion le 23 mai à l'unanimité des 26 membres présents. — *Mon.* du 27.

	Report,	fr.	90,000
Au CHAP. III :			
Art. 2. — Pharmacie centrale,			58,000
	Total,	fr.	128,000

Art. 2. Une somme de un million deux cent neuf mille neuf cent trente-quatre francs quatre-vingt-seize centimes, des crédits disponibles au budget de la guerre pour l'exercice susmentionné, est annulée et sera déduite des chapitres, sections et articles ci-après désignés, savoir :

CHAP. II, SECT. II. — *Solde des troupes.*

Art. 1 ^{er} . — Infanterie,	fr.	533,000
2. — Cavalerie,		11,000
3. — Artillerie,		217,000
4. — Troupes du génie,		53,000
5. — Gendarmerie,		72,000
6. — Ambulances,		58,000

SECT. III.

Art. 2. — Masse des fourrages,		40,000
5. — Masse de renouvellement de la buffleterie et du harnachement,		58,004 96
7. — Masse de casernement des hommes,		22,000
10. — Primes de rengagement,		14,000
11. — Chauffage et éclairage des corps de garde,		16,000
13. — Cantonnement, logement et nourriture,		212,930
14. — Frais de découchage des gendarmes,		5,000

CHAP. III.

Art. 3. — Hôpitaux sédentaires (personnel),		60,000
---	--	--------

CHAP. VI.

Art. 1 ^{er} . — Traitements temporaires de non-activité,		28,000
3. — Traitements d'employés temporaires,		10,000

Total,	fr.	1,209,034 96
--------	-----	--------------

Art. 5. Il est parsillement annulé une somme de quatre-vingt-dix mille francs des crédits disponibles au budget de la guerre pour l'exercice 1856, laquelle sera déduite des chapitres, sections et articles ci-après :

CHAP. II, SECT. II. — *Solde des troupes.*

Art. 1 ^{er} . — Infanterie,	fr.	6,500
3. — Artillerie,		4,500
4. — Génie,		1,000
6. — Ambulances,		3,000

SECT. III.

Art. 1 ^{er} . — Masse de pain,		2,900
2. — Masse des fourrages,		5,000
3. — Masse d'habillement et d'entretien,		6,000
4. — Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux,		3,600
5. — Masse de renouvellement de la buffleterie et du harnachement,		13,500
6. — Masse de casernement des chevaux,		3,000
9. — Transports généraux et autres,		4,000
14. — Chauffage et éclairage des corps de garde,		12,000

A reporter,	fr.	65,000
-------------	-----	--------

	Report ,	fr.	65,000
Art. 15. — Cantonnement, logement et nourriture, et frais de découchage des gendarmes ,			4,500
15. — Masse de casernement des hommes ,			6,500

CHAP. III.

Art. 2. — Pharmacie centrale ,			5,500
3. — Hôpitaux sédentaires (personnel),			1,500

CHAP. VI.

Art. 1 ^{er} . — Traitements temporaires de non-activité ,			3,000
5. — Traitements d'employés temporaires ,			4,000

Total, fr. 90,000

Art. 4. Il est ouvert un nouveau crédit de la somme de un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trente-quatre francs quatre-vingt-seize centimes au budget de la guerre pour l'exercice 1858, à imputer ainsi qu'il suit :

CHAP. I.

Art. 4. — Matériel du ministère ,		fr.	638,000
-----------------------------------	--	-----	---------

CHAP. II, SECT. II. — *Solde des troupes.*

Art. 1 ^{er} . — Infanterie ,			294,216
---------------------------------------	--	--	---------

SECT. III.

Art. 1 ^{er} . — Masse de pain ,			70,725
3. — Masse d'habillement et d'entretien ,			101,844
7. — Masse de casernement des hommes ,			14,145
15. — Cantonnement, logement et nourriture ,			31,004 96

CHAP. V.

Art. 2. — Matériel du génie ,			150,000
-------------------------------	--	--	---------

Total, fr. 1,299,934 96

Art. 5. La somme de vingt-neuf mille trois cent soixante-treize francs douze centimes des crédits alloués au budget de la guerre pour l'exercice 1858, sur les chapitres, sections et articles ci-après désignés, est transférée au chapitre II, section III, article 15, *Cantonnement, logement et nourriture*, savoir :

Du CHAP. II, SECT. II. — *Solde des troupes.*

Art. 1 ^{er} . — Infanterie ,		fr.	14,474 25
2. — Cavalerie ,			1,554 29
3. — Artillerie ,			1,068 90
4. — Génie ,			256 88

SECT. III.

Art. 1 ^{er} . — Masse de pain ,			10,199 00
7. — Masse de casernement des hommes ,			2,039 80

Total, fr. 29,373 12

Mandons et ordonnons, etc.

Contresigné par le Ministre de la Guerre ,

WILLMAR.